

LE VAR À GAUCHE

LISTE PRÉSENTÉE par le PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Le Sénat, c'est la deuxième chambre du Parlement. Au même titre que l'Assemblée nationale, **il vote les lois.**

Son accord est même nécessaire pour les révisions constitutionnelles.

Désigner une sénatrice et un sénateur est donc un acte politique fort sur le plan local mais aussi national.

Celles et ceux qui siégeront à compter du 1^{er} octobre au Palais du Luxembourg auront à se prononcer dans les premières semaines sur la loi de finances pour 2021 qui intégrera le plan de relance présenté le 3 septembre dernier. Ce plan de relance de 100 milliards d'euros d'argent public qui s'ajoutent aux 460 milliards des plans de soutien, servira d'abord les grands groupes et leurs actionnaires, il n'est assorti d'aucune contrepartie, aucun contrôle citoyen.

Le monde de la finance ne cesse de s'enrichir depuis le début du mandat du président Macron.

Les sénateurs se prononceront aussi sur la loi de programmation sur la recherche ainsi que, si Emmanuel Macron s'obstine, sur le projet de loi de destruction du système de retraite issu du programme du CNR (Conseil National de la Résistance).

Ces élus débattront de la nouvelle étape de la décentralisation que le Gouvernement entend mener.

Pour le moment, ce dernier annonce un projet de loi relatif à la différenciation territoriale.

Cet exemple rappelle le rôle tout particulier du Sénat qui, au titre de l'article 29 de la Constitution, assure la représentation des collectivités territoriales.

Sur cette question de l'architecture institutionnelle du pays, nous portons depuis des années, une démarche cohérente : oui au renforcement d'une décentralisation démocratique s'appuyant sur une intervention citoyenne nouvelle et accompagnée de moyens financiers à la hauteur des enjeux, mais refus constant d'une mise en concurrence des collectivités pour aboutir fatalement à une évolution fédérale. Nous défendrons sans faillir la place centrale de la commune dans notre Démocratie.

Cette mise en concurrence accélérée depuis la loi "NOTRe" de Nicolas Sarkozy, trouverait sa traduction juridique dans la mise en place de la différenciation qui pourra même entraîner une « délocalisation » des lois, porteuse d'une rupture d'un principe républicain fondamental d'égalité d'accès au service public sur le territoire.